

VILLE DE LAC-MÉGANTIC

AVIS DE PROMULGATION

RÈGLEMENT NO 1837

AVIS PUBLIC EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ, par la soussignée greffière de la municipalité, QUE : -

Le 16 avril 2019, le conseil municipal de la Ville de Lac-Mégantic a adopté le Règlement n^o 1837 modifiant le Règlement n^o 1394 concernant la délégation, le contrôle et le suivi budgétaire.

L'original de ce règlement est déposé au greffe de la Ville dans les archives de l'hôtel de ville, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance, aux heures d'ouverture de bureau.

Ce règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

DONNÉ à Lac-Mégantic, ce 24^e jour du mois d'avril 2019.

M^{me} Nancy Roy,
Greffière